

L'AUGMENTATION DE L'ESPERANCE DE VIE, ALIBI POUR LE RECUL DE L'AGE DE DÉPART A LA RETRAITE

Les ultralibéraux veulent remettre en cause les acquis sociaux

Shripard Tuljapurk est démographe et biologiste de renommée mondiale. Nombre de ses travaux de recherche ont porté sur le monde du travail face à l'augmentation de l'espérance de vie. Ira-t-on un jour jusqu'à faire travailler les salariés jusqu'à 80 ans dans les pays où l'espérance de vie ne cesse de s'améliorer, et reculer ainsi l'âge de départ à la retraite ? Tuljapurk, à partir de données chiffrées, émet quelques hypothèses dans un entretien publié récemment.

L'espérance de vie était de 25 à 40 ans au début du XIX^e siècle. Elle avoisine désormais les 80 ans. Quel profil démographique nos sociétés auront-elles en 2050 ?

L'espérance de vie dans les pays industrialisés sera d'environ 90 ans en 2050, si on ne fait que prolonger les tendances actuelles. Au Japon et en Suède, elle atteindra même 95 ans. Mais il est tout à fait possible qu'elle soit plus importante car nous sommes devenus très efficaces pour traiter les maladies qui viennent avec l'âge. Si les chiffres actuels de natalité restent stables, la proportion des plus de 65 ans va doubler d'ici quinze ans, la génération des baby-boomers devenant sexagénaire. Par la suite, cette proportion ne va cesser de croître : au milieu du XXI^e siècle, il y aura en moyenne 3 personnes de plus de 65 ans pour 4 personnes entre 20 et 65 ans. Une proportion trois fois plus importante qu'actuellement. C'est ce ratio, appelé "taux de dépendance", qui est aujourd'hui au centre des débats sur les retraites.

Le Royaume-Uni veut faire passer l'âge de la retraite à 68 ans. Jusqu'à quand allons-nous devoir travailler ?

Une chose est sûre : le vieux concept de la retraite "âge d'or" que vous atteignez et où vous n'avez plus rien à craindre va être bientôt dépassé. Le coût des retraites pour les sociétés s'accroît de plus en plus vite. Globalement, les personnes vont devoir travailler plus longtemps. Le débat actuel est encore timide. On parle de fixer l'âge de la retraite non plus à 65 ans, mais à 67, 68 ou 69 ans. Aux Etats-Unis, par exemple, cet âge va d'ici cinq ans passer à 67 ans. Mais la vraie question est déjà : de combien devons-nous l'augmenter de plus ? Si nous voulons réellement payer les pensions dans les pays industrialisés, sans

augmenter leur coût pour la société, il faudra que la retraite soit au moins fixée à 75 ans d'ici vingt-cinq, trente ans. Dans certains pays, en fonction de l'espérance de vie, la retraite à 80 ans pourrait même être envisagée en 2060. Maintenant, tout dépend du modèle de société que les politiques vont choisir.

Quels sont les choix possibles ?

Les gouvernements peuvent décider de réduire les montants des pensions. Mais la situation démographique inédite à venir nous force à réfléchir à ce que signifie "être à la retraite".

Le vrai problème est que les gouvernements ont du mal à se projeter au-delà de leur propre vie politique. Si, en 2050, vous partez à la retraite à 65 ans, qu'allez-vous faire des trente ans qui vous restent à vivre ! Certaines personnes seront malades, mais les plus en forme, la majorité, vont vouloir rester actives économiquement, en exerçant peut-être des métiers totalement différents.

C'est déjà ce qui se passe aux Etats-Unis où se développe le temps partiel. Le gouvernement peut encourager ce type de pratique en versant une partie de la retraite. Dans le futur, nous allons peut-être créer un nouveau style de vie où nous ne travaillerons pas 100 % du temps avant de nous reposer. Un système plus flexible avec des périodes d'alternances : travailler dix ans, s'arrêter un an ou deux, recommencer...

Vous avez étudié les pays du G7, la Chine, l'Inde... Quels enseignements en tirez-vous ?

La Suède, par exemple, va devoir augmenter son âge de la retraite assez rapidement, car son "taux de dépendance" est quasiment le double de celui des Etats-Unis (2 seniors pour 5 actifs, contre 1 sur 5). Ce pays va devoir prendre de l'avance et fixer un âge de retraite que les autres n'atteindront que dix à vingt ans plus tard. L'Italie, dont le taux de natalité est très bas, va également devoir porter rapidement cet âge à au moins 70 ans si le pays veut avoir des comptes en ordre. En France ou aux Etats-Unis, où la natalité est plus importante, les choses peuvent aller un peu plus doucement.

Quels gouvernements ont actuellement des initiatives intéressantes ?

Plusieurs pays cherchent à motiver les jeunes à épargner plus. Mais cette population est difficile à convaincre. D'où l'apparition, aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, de systèmes de prélèvements automatiques à partir du salaire. En Suède, au

lieu de dire : quand vous allez partir à la retraite, voilà ce que nous allons vous payer par mois, chaque individu reçoit désormais un relevé de compte détaillant la somme qui a été jusqu'à présent versée pour sa retraite. Ce n'est pas seulement une subtilité comptable. Cela rend très clair le fonctionnement et les limites du système... et cela évite aux politiques de cacher le problème. C'est une véritable avancée qui n'existe que dans les pays scandinaves. Les autres espèrent toujours que le problème va disparaître.

A quel problème vont être confrontés les deux futurs géants, Chine et Inde ?

Ces deux pays auront 300 millions d'habitants supplémentaires dans les trente ou quarante prochaines années ! L'espérance de vie y augmente très rapidement, comme au Japon dans les années 1950. Pour l'instant, aucun d'eux ne propose de régime de retraite, à l'exception de ceux destinés aux fonctionnaires. Des systèmes sont testés, mais le coût va être gigantesque : dans vingt ans, Inde et Chine devront consacrer 4 % à 5 % de la croissance du PIB uniquement à payer ce coût additionnel. D'ailleurs, la Chine vient d'imaginer un système créatif. Puisque ce sont culturellement les fils qui doivent soutenir les personnes âgées, si vous avez un fils, vous recevez moins de retraite que si vous n'en avez pas. Et si vous en avez deux, vous en recevez encore moins.

Cette évolution démographique risqué, selon vous, d'accroître les inégalités entre les pays riches et les autres...

Les traitements qui permettent de rallonger la vie sont chers. Les pays riches, la Chine ou l'Inde, vont pouvoir se les payer. Mais comment vont faire les autres, non seulement les pays pauvres, mais aussi les pauvres des pays riches ? Aux Etats-Unis, le nombre de personnes n'ayant pas accès aux soins est bien supérieur à ce qu'il est en Europe, et ces personnes le "payent" littéralement en mourant plus vite : les 10 % les plus pauvres ont une espérance de vie de six ans inférieure au reste de la population américaine. Même phénomène quand vous comparez les pays : entre "pauvres" et "riches", les espérances de vie diffèrent de dix, quinze ans, ou même trente ou quarante ans. Le fossé devrait se creuser significativement. Le risque des prochaines décennies est de créer de façon permanente une "underclass", un groupe de population socialement déclassé.

COURRIER DES LECTEURS

Droits des femmes en matière de retraite

Je me permets de vous écrire pour que vous puissiez m'informer sur le nombre d'années d'abatement sur la retraite sur les enfants à charge auquel je peux prétendre dans le cas où je décide de partir en retraite.

Je suis mère de deux filles. Merci pour votre réponse d'avance.

Une internaute, fidèle lectrice

REPONSE : Vous pouvez bénéficier de votre retraite à 60 ans si vous êtes âgée de 60 ans, et vous réunissez au moins 15 années de travail (en années de cotisations de Sécurité sociale). La femme travailleuse peut, à sa demande, être admise à la retraite à l'âge de 55 ans. Elle bénéficie également d'une réduction d'âge d'une année par enfant élevé pendant au moins 9 ans, et ce, dans la limite de 3 enfants. Quant à la retraite proportionnelle, instituée par l'ordonnance 97-13 du 31 mai 1997, elle est attribuée à la demande exclusive du salarié(e).

Le bénéfice de cette retraite est subordonné à l'accomplissement de deux conditions qui sont : être âgé de cinquante (50) ans et avoir travaillé pendant au moins vingt (20) ans. Ces deux conditions sont réduites chacune de cinq (5) ans pour la femme qui peut par conséquent demander une pension proportionnelle si elle atteint l'âge de 45 ans et si elle réunit 15 ans d'activité.

Solidarité entre lecteurs du "Soir Retraite"

Un internaute du "Soir Retraite" nous a demandé de lui communiquer l'adresse électronique du lecteur qui nous a écrit (voir le *Soir d'Algérie* du mercredi 1^{er} novembre 2006) au sujet de son père ancien combattant algérien de l'armée française qui a obtenu gain de cause auprès du Conseil d'Etat français, afin d'avoir des précisions sur l'arrêt pris par cette juridiction.

REPONSE : Nous communiquons l'adresse électronique, après autorisation du lecteur concerné, aux lecteurs du *Soir d'Algérie* intéressés : < idirgdz@yahoo.fr >

Les chiffres de l'espérance de vie à la naissance

La moyenne mondiale est de 67 ans (chiffres 2005) selon Population Reference Bureau. Ce chiffre est de 79 ans pour les pays d'Europe de l'Ouest ; 78 ans en Amérique du Nord ; 72 ans en Chine ; 62 ans en Inde ; 52 ans en Afrique. Depuis cinquante ans, l'espérance de vie dans les pays industrialisés augmente d'un an tous les cinq ans.

EN FRANCE, LES SENATEURS S'OPPOSENT AUX DÉPUTÉS SUR LES DÉPARTS ANTICIPÉS EN RETRAITE

Ouvrir le débat sur les niches sociales

La pédagogie est affaire de répétition. Conscients que leurs avertissements répétés au fil des années n'ont pas été entendus par le gouvernement, les sénateurs de la commission des affaires sociales ne se sont pas privés, mercredi 8 novembre 2006, de faire savoir que le redressement des comptes sociaux ne saurait justifier l'"opacité des relations entre l'Etat et la Sécurité sociale" et l'"utilisation de recettes ponctuelles ou à effet unique".

Plus que les ministres responsables de la santé et de la protection sociale, ce sont

ceux qui tiennent les cordons de la bourse de l'Etat qui ont été épinglés. M. Vasselle, sénateur UMP, de droite, rapporteur sur l'équilibre financier et l'assurance-maladie, a souligné que les déficits des Fonds de solidarité vieillesse (FSV) et de la solidarité agricole (Fipasa) continuent de progresser.

Que les exonérations ciblées de cotisations sociales, "décidées au fil des lois ordinaires", ne sont toujours pas compensées, pour environ 3 milliards d'euros. En ce qui concerne la dette de l'Etat envers la "Sécu" — envi-

ron 5 milliards d'euros —, "le ministre du Budget se contente de prévoir le paiement des frais financiers qu'elle entraîne", a-t-il regretté, indiquant qu'elle atteindrait ainsi 7,5 milliards en 2007. "C'est de la gestion à la petite semaine", a conclu M. Vasselle. Les sénateurs ne se sont pas contentés de ce constat. Ils ont annoncé vouloir présenter plusieurs amendements. Certains "sans illusions". Ainsi, en souhaitant remettre en cause les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les travailleurs, ils ont ouvert le débat sur les niches

sociales". D'autres, en revanche, sont à effet immédiat. Ils entendent supprimer l'amendement adopté à l'initiative des députés qui exonère de charges sociales les indemnités de retraite versées par les entreprises à leurs salariés en cas de départ anticipé. Une disposition réclamée par le Medef, le patronat français. "Il ne faut pas dénaturer la loi de 2003 sur les retraites", a plaidé Dominique Leclerc, sénateur UMP.

Il reviendra à la commission mixte paritaire (députés et sénateurs) de trouver un compromis.

Revalorisation annuelle des pensions et allocations de retraite

L'arrêté portant revalorisation des pensions et allocations de retraite a été signé par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale en date du 19 octobre 2006, arrêté n° 092.

Ce texte stipule que les pensions et allocations de retraite sont revalorisées de 4% avec effet à compter du 1^{er} mai 2006. La majoration pour tierce personne attribuée aux retraités handicapés est également augmentée de 4%.

Le Soir d'Algérie - Espace "Retraite"
1, rue Bachir-Attar, place du 1^{er} Mai, Alger
Fax : (021) 67 06 56
E-mail : soiretraite@hotmail.com